

AVIS SÉCURITÉ
RÉSEAU AÉRIEN DE DISTRIBUTION
2006-03
Rappel de Sectionneurs à lame flottant.

À diffuser à tout le personnel du réseau aérien de distribution

Contexte : La compagnie Tyco électronique nous demande de faire un rappel des sectionneurs à lame flottant code HQ 1081280 1055818 1055811. Certains isolateurs installés sur ce type de sectionneur seraient fabriqués avec des tiges de fibre de verre ne rencontrant pas les spécifications de la norme LWIWG.

À ce jour, aucun incident n'est survenu sur les sectionneurs achetés de ce fabricant. Il est aussi peu probable que cela se produise étant donné que cet appareil n'est utilisé qu'à des fins temporaires.

Les enregistrements de Tyco indiquent que ces tiges problématiques se retrouvent sur les sectionneurs fabriqués **entre le 26 novembre 2004 et le 27 mars 2006** et portent les numéros de séries suivants :

No série de TYCO: 18573 à 18578, 19783 à 19785, 18023 à 18068 et de 17855 à 17868

Population concernée :

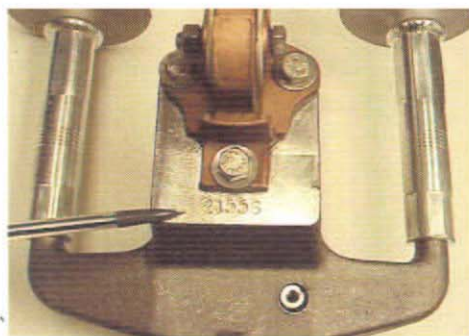
Gestionnaires, dépanneurs et monteurs de tous les territoires de la province.

Mesures à suivre : Le préposé à l'outillage doit vérifier le numéro de série de chaque sectionneur à lame flottant.

Si le numéro de série se trouve dans la liste précédente, le sectionneur doit être retiré et retourné au fabricant ; si non, le sectionneur inspecté doit être identifié avec un ruban gommé rouge comme il est indiqué sur la photo et ensuite il est remis en service.

Faire un bilan au CLSS concerné une fois l'élaboration réalisée.

Numéro de série Tyco



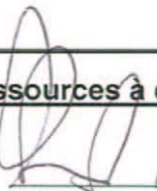
Façon de signaler que l'inspection est réalisée
Ruban gommé rouge confirmant la vérification




Personnes ressources à contacter :

Louis Marcel Tremblay 816 7442
Alain Charron 816 7237

Approuvé par:


Gérard Cyr
Chef Sécurité et prévention
Dir. Exp. & soutien à la réal. des travaux
Vice-présidence – Réseau de distribution

Approuvé par:


Gaétan Daigneault
Chef Réseau aérien
Dir. Exp. & soutien à la réal. des travaux
Vice-présidence – Réseau de distribution

Émis le 06-04-18